



Victime pas seule

Que faire lorsqu'on est victime d'un acte de violence physique, psychique ou sexuelle? Vers qui se tourner, quelles démarches entreprendre? Un site au travail essentiel répond à cette question.



Créé par la Meyrinoise Chloé (prénom fictif) qui s'est retrouvée confrontée à ces enjeux, la plateforme victime-passeule.ch propose de comprendre les démarches, les intervenants, les étapes des procédures qu'on lance ou non, les moyens de se reconstruire... ce site permet à toute personne victime de trouver des appuis. «Il se veut juste, complet, humain, mais en plus, c'est une porte ouverte vers toutes les ressources qui existent en Suisse romande, qu'elles soient institutionnelles ou associatives» explique Chloé.

Des informations précises

L'une des particularités de ce site est qu'il propose des interviews d'actrices et d'acteurs de différentes étapes de la procédure ou du processus de reconstruction, police, avocate, intervenant LAVI, psychologue... Le tout pour comprendre avec précision le rôle et les domaines de compétence de chacun, comment interagir avec, et le déroulé d'une démarche que l'on entame. Autre particularité du site, chacun de ses éléments informatifs a été vérifié par les professionnels actifs dans ces domaines (police, juristes...).

Centres LAVI

On y découvre l'importance des centres LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction pénale), actifs dans bien des domaines, de l'hébergement et l'aide d'urgence à l'accompagnement durant la procédure...

Prolongements

On y trouve également un blog. «J'y approfondis des thématiques, comme la victimisation secondaire, les réactions inadéquates auxquelles une victime peut être exposée après un événement vécu.» Un autre article s'intéresse à l'état de sidération et au stress post traumatique.

Outils

En parallèle, Victime pas seule propose aux lieux accueillant du public des autocollants à mettre dans les toilettes de leur établissement, avec un QR code renvoyant au site. Elle propose également un violencier, petit outil graduel permettant de mesurer l'état de santé d'une relation qu'on vit. «Il est très simple, avec trois niveaux: tout va bien, attention, danger. Cela permet à quelqu'un de réaliser qu'il est exposé à une violence anormale, qu'il lui faut demander de l'aide.» Sa version en ligne est désormais disponible en plusieurs langues. Tous les outils sont proposés gratuitement, et les coûts de production sont financés par des dons.

Affiches

Chloé a également lancé des affiches et vidéos de sensibilisation aux violences touchant les jeunes, notamment à l'école. Les violences sexuelles et le harcèlement en milieu scolaire y figurent. «L'idée est là aussi de permettre aux plus jeunes d'identifier leurs ressources.» Ce site, lancé à l'attention des victimes par l'une d'entre elles, développe cette idée centrale: connaître les tenants et aboutissants des procédures et des rôles de chacune et chacun, afin de pouvoir décider en connaissance de cause des suites à donner, et de comment entamer sa reconstruction. Une ressource remarquable.

Julien Rapp



Meyrin s'engage contre le harcèlement de rue

La Commune a rejoint à la fin de l'année dernière le dispositif Genève en poche, et formé deux de ses agents pour la prise en charge de personnes ayant subi ces comportements.

public de façon sûre.» Le harcèlement de rue ne se limite en effet pas aux artères de la ville, tout acte de cette nature opéré dans un lieu public, qu'il s'agisse de piscines, bus, parkings, centres sportifs ou culturel, est pris en compte.

Détection

Les deux agents auront également un rôle important à jouer dans la détection et l'orientation. «Nous sommes policiers, nous ne sommes ni assistants sociaux ni psychologues. Lorsque nous constatons qu'une personne est profondément touchée, qu'elle a besoin d'un soutien plus approfondi, nous la redirigeons vers des instances aptes à assurer un suivi à plus long terme.»

Présentations

Ils s'engagent également dans un volet important de sensibilisation. La police municipale effectue de nombreuses présentations autour de cette thématique à Meyrin. Après la Maison Vaudagne et le Cefam, les agents seront présents au Meyrin Economic Forum (MEF), notamment. D'autres lieux de la vie publique devraient suivre.

Julien Rapp



Sifflements, commentaires déplacés, attouchements... L'application Genève en poche, lancée par la Ville de Genève, permet de signaler les cas de harcèlement de rue. Meyrin, Vernier et Carouge ont rejoint ce dispositif. Il sera désormais possible de signaler, via cette application notamment, des cas de harcèlement de rue sur le territoire meyrinois. «Le dernier Diagnostic local de sécurité indiquait que cette problématique était très présente», explique Eric Cornuz, maire de Meyrin, conseiller administratif en charge de la sécurité. «L'application est une opportunité pour Meyrin d'agir en conséquence», souligne-t-il. La Commune lance à travers son territoire une campagne de sensibilisation.

Prise en charge

La police municipale s'est engagée dans cette thématique en formant deux agents, qui pourront désormais répondre de la manière la plus adéquate aux personnes ayant subi du harcèlement. Célia Santos et Jimmy Gurtner, les deux policiers municipaux formés à cette prise en charge, nous en disent plus sur leur rôle.

L'échange

Leurs tâches sont multiples. «Nous accueillons et accompagnons tout d'abord toute victime qui s'adresse à nous. Un moment important pour cette dernière, puisqu'elle peut échanger avec un interlocuteur en uniforme, qui représente l'autorité, et qui valide le fait qu'elle a subi un acte qui n'est pas tolérable, soulignent les deux agents. Pour de nombreuses personnes, il est en premier lieu important d'être entendues.»

Faire circuler un message

L'application Genève en poche permet également de répertorier ces cas et de les lister au fil des mois, des années, et des zones géographiques. «Ceci nous permet de faire de la prévention en cas d'agressions ou d'incivilités dans des endroits ciblés. Nous pourrions aller à la rencontre de victimes, mais aussi de témoins et d'agresseurs, pour faire passer un message: ce type d'actes n'est pas toléré, et toute personne a le droit de se déplacer dans l'espace

